

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2023/08

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 septembre 2023 à 20 h

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le vingt-cinq mai 2023, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
DENIS Chantal

CHAVEROT Gilbert
GIROUD Marc
PERRIER Guy
BISSAY David
MESSAOUDI-PERRET Merryl

Excusés :

SERRAILLE Joëlle

LANGÉ Audrey pouvoir à COLLON Colette

LAURENT Michel pouvoir à MESSAOUDI-PERRET Merryl

BLANCHARD Valérienne

Désignation du secrétaire de séance : ESCOFET Danièle

Ordre du jour :

Délibérations

Personnel communal : Embauche de vacataire en cas d'absence de personnel à la cantine
Désignation d'un référent déontologue des élus : Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG42

SDIS : Approbation de la convention incendie sécurité à établir avec les associations lors de la mise à disposition des salles (en pièce jointe)

Finances : DM Photovoltaïques + 800 € - Remplacement onduleur

ECOLE : Travaux d'isolation extérieure : Demande de subvention à la CCFE (dossier à refaire) – et au Département (Enveloppe cantonale d'aide de solidarité)

Voirie : Demande de subvention au Département pour la réalisation des travaux de voirie 2024.

Informations

Maison médicale - médecin

Scierie Giroud – Future médiathèque –

Micro-crèche

Station épuration – renouvellement contrat affermage

Local des chasseurs

Installation abri-voyageurs

Fleurissement

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Liste des délibérations et décisions du Maire en date du 18 juillet 2023 :

Séance du 18 juillet 2023	
2023.07.01	Approbation du rapport annuel 2022 du délégataire (suez) service Assainissement collectif et non collectif
2023.07.02	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif (SIMA COISE)
2023.07.03	Approbation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau par le SIEMLY
2023.07.04	Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire
2023.07.05	Approbation de la convention avec le Département "Assistance technique autosurveillance station épuration"
2023.07.06	CCFE : Approbation avenant de prorogation de la convention d'entretien des abords de la ZA les Gagères
2023.07.07	Finances : Approbation convention d'avance de trésorerie avec le CCAS au profit de la Commune
2023.07.08	Recours à un agent vacataire

Approbation du PV de la réunion du 18 juillet 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

I - Délibérations

1-Personnel communal : Embauche de vacataire en cas d'absence de personnel communal au service cantine afin de pallier à des absences inopinées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mme Le Maire.

2-Désignation d'un référent déontologue des élus : Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG42.

Décision reportée à la prochaine séance, après le conseil communautaire.

3-SDIS : Approbation de la convention incendie sécurité à établir avec les associations lors de la mise à disposition des salles (en pièce jointe).

Monsieur PALAIS signale que cela a été demandé par le SDIS lors de la visite de la salle Jean-GAREL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention incendie à signer avec les associations.

Par ailleurs, Madame le Maire signale qu'une réunion aura lieu avec le SDIS et les présidents d'association afin de leur rappeler leurs responsabilités, notamment lors de l'établissement d'autorisation de buvette pour les bals.

4-Finances : DM Photovoltaïques + 800 € en dépenses et en recettes - Remplacement onduleur.

Le Conseil Municipal approuve la DM proposée.

5-ECOLE : Travaux d'isolation extérieure : Demande de subvention à la CCFE (dossier à refaire) – et au Département (Enveloppe cantonale d'aide de solidarité)

Les travaux de rénovation intérieure se sont déroulés en juillet et août dernier. Les peintures ont été refaites dans les 3 salles de classes, salle informatique, les deux entrées et les toilettes. L'électricité a été mise aux normes et des leds ont été installées. Les sols ont été changés.

Le montant global est de 47.594 euros, subventionnés à hauteur de 13.000 euros par la DETR (subvention d'Etat) et 7.000 euros par l'enveloppe de solidarité du Département, soit 28.594 euros à la charge de la Commune.

Les travaux d'isolation par l'extérieur seront réalisés en 2024 pour la partie nord et en 2025 pour la partie sud. En effet, au regard du temps nécessaire à la réalisation de ces travaux conséquents, la totalité ne pouvait être envisagée pendant les congés d'été.

Le coût global est de : 177 206 euros HT. Différentes subventions seront demandées à la CCFE, au Département (enveloppe solidarité), à l'Etat via la DETR et le Fonds vert, l'objectif étant d'atteindre les 60% de subventions.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et sollicite les subventions auprès de la CCFE et du Département.

6-Voirie : Demande de subvention au Département pour la réalisation des travaux de voirie 2024.

Les voiries suivantes ont été réalisées en 2023 : Le haut de la rue du Chêne avec les trottoirs, la pose d'enrobé autour des containers place Giroud, L'impasse des Digitales et le Chemin du Morillon, ainsi que la reprise de plusieurs voiries en Point à Temps qui leur assurera une étanchéité.

Les prévisions de voirie pour 2024 concernent : Le Lotissement les Violettes II, le chemin chez Charles qui s'est affaissé et que nous devons reprendre en urgence afin de sécuriser les véhicules lourds (livreurs fioul, déneigement, etc...), le Chemin des Fayes (repris en 2023) et différents travaux de PATA. La demande de subvention pour un total de travaux de 95.000 euros doit être faite avant le 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de Voirie 2024 et sollicite la subvention auprès du Département.

10-Repas cantine

La hausse des matières premières est très importante. Toutefois, la maison de retraite bénéficie d'une excellente gestion et les réserves de compensation vont permettre d'absorber une partie de cette hausse. De fait, l'augmentation du prix du repas pour la cantine ne dépassera pas 0,05 € par repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de passer le prix du repas de 3,95 € à 4,00 € au 1^{er} janvier 2024, avec un reversement de 3,80 € à l'EHPAD. (1 voix contre : Merryl Messaoudi-Perret qui a procuration pour Michel LAURENT).

II- Informations diverses :

1-Maison médicale – médecin :

Après plusieurs entrevues avec le Dr Nicolas de la maison de santé de Panissières, nous envisageons une collaboration avec le Dr Farge de Rozier afin qu'il puisse être présent à la maison médicale de Violay le jeudi matin.

Le Dr Perrichon de Rozier également, assurera une présence de 10 heures par semaine (mardi après-midi et vendredi matin) à l'EHPAD les Jacinthes en attendant que le médecin de Violay vienne s'installer.

En effet, le Dr Christian Kinkela viendrait s'installer à Violay dès que l'ARS lui aura signifié son acceptation pour le stage de médecin généraliste de 6 mois qu'il doit effectuer avec le Dr Nicolas. A l'issue de ce stage, le Dr Kinkela s'installera durablement à Violay pour exercer en tant que médecin libéral.

Une décision sera prise avec lui pour savoir s'il est pertinent d'inscrire la maison médicale (établissement autonome) comme maison de santé (établissement qui fait partie d'un réseau). Dans le cadre du départ du dentiste en fin d'année, Mr Salinas, Mme le Maire souhaite que le 1^{er} étage soit réservé à l'installation de kinésithérapeutes, en englobant le cabinet dentaire et la médiathèque qui devrait déménager à la scierie Giroud.

La clinique dentaire ouvrira en fin d'année.

2-Scierie Giroud – Future médiathèque :

Le projet est en cours d'élaboration par le cabinet d'architecte AABT. Une première estimation (et présentation) du projet sera apportée le 5 octobre. Il s'agit d'y installer la cantine, la médiathèque, dans un premier temps et un centre de loisirs et un appartement de gardiennage dans un second temps.

La première tranche sera réalisée sur l'exercice 2024 et concernera la cantine et la médiathèque. Concernant la médiathèque, des ateliers participatifs seront animés par le Département afin de déterminer sa conception et les différents supports qui y seront proposés (enfants, jeunes, actifs, club de l'amitié, maison de retraite, etc...). La Drac et le Département pourraient nous accompagner financièrement dans la mesure où ce projet démontre suffisamment de créativité et de pertinence.

Les ateliers qui s'adressent à toute la population seront organisés le **vendredi 6 octobre à 18h**, en salle Linder. Plus les habitants prendront part à cette consultation, plus les supports proposés seront pertinents. L'objectif étant de redonner du dynamisme à cette médiathèque.

3-Micro-crèche :

Mme le Maire rencontrera Loire Habitat pour discuter du projet de la micro-crèche prévu dans le pré Giroud, et notamment de son financement. Elle sera accompagnée par la CCFE, Familles rurales et la CAF.

Plusieurs scénarios seront examinés, et l'un d'entre eux sera proposé.

A ce jour, trois familles emmènent leurs enfants dans les crèches du Rhône et les aînés à l'école à proximité. Avec le nombre prévisible de jeunes ménages qui vont venir s'installer sur Violay sur les 2 prochaines années, il est devenu indispensable de proposer un mode de garde adapté, en complément des assistantes maternelles, afin de conforter le nombre d'enfants et donc le nombre de classes à l'école communale.

4-Station épuration – renouvellement contrat affermage : Le contrat d'affermage qui nous lie avec SUEZ prend fin en 2024. Un nouveau contrat devra être signé pour assurer le transfert de compétences à la CCFE en 2026. Afin d'assurer la continuité, ce contrat sera signé pour 3 ans, renouvelable une fois, ce qui permettra à la CCFE à terme d'engager de nouvelles négociations sereinement. Le cabinet NOEO Consultant aura pour mission de déterminer le cahier des charges de ce nouveau contrat et d'analyser les différentes offres reçues.

Les travaux réseaux séparatifs d'assainissement ne sont pas terminés dans la mesure où il faut poursuivre ceux-ci sur le bas de la route du Chêne.

Un nouvel avenant sera présenté lors de la prochaine réunion du fait de modifications qui induisent un surcoût.

Le constructeur de la station d'épuration, et notamment du bassin d'orage, est intervenu récemment car le béton s'est effrité sur la partie haute, celui-ci ayant été coulé par fort gel. Des réserves avaient été faites à l'époque par Mme le Maire. Après 5 ans de sollicitations les travaux ont été effectués cet été.

5-Local des chasseurs : Le local des chasseurs est presque terminé. Le coût global, financé par l'association des chasseurs de Violay, se monte à environ 20.000 euros. Une subvention de 5.000 euros a été versée par le Département, 2.500 euros par la Région et la Commune a budgété 7.000 euros. La Société de Chasse aura donc 5.000 euros à sa charge.

6-Installation abri-voyageurs : Un camion avait endommagé l'abri bus situé place Fouillat. La Région le remplace par un abribus entièrement neuf, à l'aspect de chalet pour s'intégrer au mieux à l'environnement de la commune. Il a été livré et sera posé les 3 et 4 octobre. La dalle qui devait être refaite, est financée à 80 % par la Région ;

7-Fleurissement : Un dossier sera déposé pour la labellisation 1^{ère} fleur sur 2024. La remise des prix des Montagnes du Matin aura lieu le **18 novembre prochain à Bussières**.

8-Chemin dégradé

Concernant les observations au dernier Conseil Municipal suite aux dégradations des chemins, un agriculteur est venu rencontrer Mme le Maire et se propose d'aider les employés communaux à réparer les dégradations. Il a notamment expliqué la raison de l'écoulement de la terre sur le chemin lors d'un violent orage, en effet, la problématique du retournement de semis sur la parcelle, fait qu'une bande de quelques mètres se retrouve en fragilité lors d'orages violents.

9- Ligne de trésorerie

La commune n'a pas eu besoin de faire appel à la trésorerie du CCAS pour rembourser la ligne de trésorerie.

10-Remarques diverses

- ✓ Passage piétons en face de l'école : Madame le Maire signale que sa réfection est prévue la semaine prochaine.
- ✓ Il est fait remarquer qu'il manque des sanitaires sur le site de la Tour Matagrin notamment, Fontbonne, et autres lieux. Madame le Maire propose de les recenser et de faire une demande de subvention au titre de Village Sports Nature.
- ✓ Virage route du Signy, les propriétaires attendent l'étude de sol avant de réaliser les travaux.
- ✓ Projet VIP - Place Fouillat : Le porteur de projet est en recherche de son gérant.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2023 :

- 07 novembre 2023
- 12 Décembre 2023

Fait en Mairie, le 26 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,
ESCOFET Danièle,



Le Maire,
Véronique CHAVEROT

